

FONDS A FORMULE

Actigo 90 n° 2

Achevé de rédiger le 03/08/2020

Codes(s) ISIN	Durée de vie de la formule du Fonds Commun de Placements (FCP)	Fiscalité	Date de prise d'effet de la garantie	Date d'échéance de la formule	Droits d'entrée	Droits de sortie
FR0012620375	8 ans et 4 jours	Compte-titres ordinaire (CTO), PEA, contrat d'assurance vie ou de capitalisation	17/07/2015	21/07/2023	Non acquis au Fonds : 2.5% maximum pour toute souscription reçue jusqu'au 16 juillet 2015 avant 12h30. Néant après l'échéance de la formule. Acquis au Fonds : néant	Non acquis au Fonds : 2% maximum pour tout rachat reçu après le 16 juillet 2015 après 12h30. Néant avant cette date et à l'échéance de la formule Acquis au Fonds : 2% pour tout rachat reçu après le 16 juillet 2015 après 12h30. Néant avant cette date et à l'échéance de la formule

Fonds commun de placement de droit Français agréé par l'AMF et géré par Natixis Investment Managers International

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

OBJECTIF DE GESTION ET PROTECTION À L'ÉCHÉANCE

L'objectif de gestion d'Actigo 90 n°2 est de permettre au porteur de recevoir à l'échéance de la formule, le 21 juillet 2023, 90 % de son investissement initial, hors commission de souscription, majoré de 85 % de la Performance Moyenne Finale d'un Panier d'indices, hors fiscalité et prélèvements sociaux. Cette performance moyenne finale devra donc être au minimum de 11,77 % pour que l'investisseur récupère son capital investi.

En souscrivant dans Actigo 90 n°2, votre capital est protégé à 90 %⁽¹⁾ de la valeur liquidative de référence à l'échéance du 21 juillet 2023 soit une durée de 8 ans et 4 jours. Pour bénéficier de la protection du capital et de la formule⁽²⁾, il convient de rester investi sur cette durée. Les principaux risques sont : risque actions, risque de taux, risque de crédit. Le fonds présente d'autres risques détaillés dans le prospectus. À compter de l'échéance de la formule, le 21 juillet 2023, le Fonds sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire en respectant les conditions d'éligibilité au PEA.

(1) La protection du capital à l'échéance correspond à 90 % de la Valeur Liquidative de Référence qui est égale à la plus haute valeur liquidative calculée et publiée sur la période comprise entre le 17 avril 2015 et le 17 juillet 2015 inclus, hors frais d'entrée dans le cadre du PEA et hors frais sur versement, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation. L'investisseur pourra supporter une perte en capital, limitée à 10 %.

(2) Panier d'Indices composé des 3 indices boursiers suivants (dividendes non réinvestis), consultables sur www.euronext.com et www.us.spindices.com

- L'Indice Euro Stoxx 50 qui est un Indice regroupant les 50 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières au sein de la zone Euro.

- L'Indice Standard & Poor's 500 qui est un Indice regroupant les 500 grandes sociétés cotées sur les bourses des États-Unis d'Amérique.

- L'Indice S&P ASX 200 qui est un indice regroupant les 200 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières de la bourse australienne.

La Performance Moyenne Finale du panier d'indices s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des Performances de l'Indice calculées aux Dates de Constatations Semestrielles, depuis l'origine de la formule.

MÉCANISME DE CALCUL DE LA PERFORMANCE

La Formule est définie comme étant celle permettant à tout porteur ayant souscrit entre le 17 avril 2015 et le 16 juillet 2015 avant 12h30, d'obtenir, le 21 juillet 2023, au titre de la garantie, 90 % de la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée de la Performance Moyenne Finale d'un Panier d'indices. Le porteur de part est susceptible de ne pas capter l'intégralité de la hausse éventuelle de l'indice, du à l'effet de plafonnement des gains.

Les Performances de chaque indice du Panier sont calculées chaque semestre, de janvier 2016 à juillet 2023, par rapport à leur Niveau Initial et sont retenues pour leur valeur réelle dans le calcul de la Performance du Panier.

Les Performances du Panier sont également calculées chaque semestre, de janvier 2016 à juillet 2023, et s'obtiennent en faisant la moyenne arithmétique des Performances des Indices précédemment calculées. Si une Performance Moyenne est négative, elle sera remplacée par zéro. Si une Performance Moyenne est négative, elle sera remplacée par zéro.

La Performance Moyenne Finale du Panier s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des Performances du Panier qui auront ainsi été retenues.

Valeur liquidative minimum garantie : 90 euros.

REPÈRES

Date de constatation*	Performance constatée	Performance retenue	Date de constatation*	Performance constatée	Performance retenue
18 janvier 2016	- 15,34 %	0,00 %	17 janvier 2020	28,24 %	28,24 %
18 juillet 2016	- 7,22 %	0,00 %	17 juillet 2020	16,53 %	16,53 %
17 janvier 2017	- 1,17 %	0,00 %	18 janvier 2021		
17 juillet 2017	4,26 %	4,26 %	19 juillet 2021		
17 janvier 2018	12,05 %	12,05 %	17 janvier 2022		
17 juillet 2018	11,85 %	11,85 %	18 juillet 2022		
17 janvier 2019	3,53 %	3,53 %	17 janvier 2023		
17 juillet 2019	17,75%	17,75%	18 juillet 2023		

* Si ce jour n'est pas un jour où les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés, signifie le 1er jour suivant où ces ordres peuvent être passés. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
Source : Natixis Investment Managers International

La garantie du capital et la formule de calcul de la performance ne sont acquises qu'à l'échéance de la formule (8 ans et 4 jours). Il convient donc de respecter la durée minimale de placement recommandée. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4%). Il pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Vous ne bénéficierez alors plus de la garantie du capital. Ainsi, toute sortie avant la date d'échéance finale implique un risque de perte en capital.

POINT D'ATTENTION : Ce document, rédigé par Natixis Investment Managers International est destiné à une clientèle non professionnelle au sens de la MIF. Il est fourni uniquement à des fins d'information aux clients non Professionnels par Natixis Investment Managers International. L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays. Bien que Natixis Investment Managers International considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations. Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.

Le Fonds Commun de Placement Actigo 90 n°2 est géré par Natixis Investment Managers International. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 16 mars 2015. Actigo 90 n°2 permet de profiter partiellement d'une performance moyenne des marchés financiers. Cette performance n'est cependant pas garantie. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans Actigo 90 sont décrits dans le Prospectus qui doit vous être remis préalablement à toute souscription. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Prospectus, disponible sans frais en agence ou sur : www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL – 43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France – Tél. : 01 78 40 80 00. Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros – 329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 157 697 890 €. Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13 – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.

Du fait des liens capitalistiques existants entre les entités citées, il peut exister des risques potentiels de conflits d'intérêts.